

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir : 1  
Date de convocation : 27 avril 2021

D-2021-04

L'an deux mil vingt et un le trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

**EXCUSÉES** : Mmes AGAPIT, CHARRIERE.

**POUVOIR** : Mme AGAPIT à Mme JEAN.

Béatrice JEAN est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021.

### 1°) Subvention à une association communale

Monsieur Éric SUIRE vice-président de la commission « vie associative » présente la demande de subvention d'un montant de 500 € de l'association « Les chevaux du vallon » reçue le 07 avril 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (11 pour - 1 contre : Mme AGAPIT – 2 abstentions : Mme VIGIER et M.DOUILLARD) et à main levée accepte l'attribution de la subvention de 500 € à l'association « Les chevaux du vallon ».**

### 2°) Attribution de chèques-cadeaux aux agents

Madame le Maire propose l'attribution de chèques-cadeaux à l'occasion des événements suivants :

- « Noël » pour les agents titulaires et non titulaires permanents qui ont travaillé pendant l'année en cours. Le montant des chèques, attribués en novembre, sera de 80 € maximum et proratisé pour les agents recrutés en cours d'année.
- « départ à la retraite » en faveur des agents titulaires qui ont travaillé pendant l'année en cours. Le montant maximum ne dépassera pas le plafond URSSAF (171€ pour l'année 2021). Les chèques seront distribués le mois précédent le départ à la retraite.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte les propositions de madame le Maire.**

### 3°) Création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Madame le Maire propose au conseil municipal de recruter un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et administratif uniquement en cas de besoin. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354 indice majoré 330.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité donne pouvoir à madame le Maire pour recruter un ou des agents en CDD si un accroissement temporaire de travail le nécessitait. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2021.**

### 4°) Création et suppression d'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet suite au départ en retraite d'un agent madame le Maire propose à l'assemblée de :

créer un emploi d'agent technique aux écoles au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires mensualisées, au service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

et de supprimer l'emploi d'agent technique aux écoles au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au service scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, décide de créer** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'agent technique aux écoles au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques à raison de 30 heures hebdomadaires mensualisées.

#### **5°) Stérilisation des chats errants**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de soins entre la clinique vétérinaire « ANGOUVET » et la mairie de Dignac pour la stérilisation des chats errants sur la commune. Elle souhaite également être autorisée à signer une convention avec le syndicat de la fourrière pour des campagnes de plus grande ampleur.

**Après délibération, à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le Maire à signer la convention avec la clinique vétérinaire et le syndicat de la fourrière.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Elections départementales et régionales :** scrutins les 20 et 27 juin 2021 à la salle polyvalente avec des règles sanitaires renforcées (assesseurs vaccinés ou test PCR négatif de - de 48h).

**Chemin ruraux « chez Massilloux » :** suite au bornage, un propriétaire a été contacté pour régulariser l'emprise du chemin (80m<sup>2</sup> environ). Madame le Maire propose que la commune achète cette parcelle au prix de 100€ et prenne à sa charge les frais annexes (frais notariés, busage, etc).

**Chemin rural « voie romaine » :** Un agriculteur demande la réouverture et élargissement d'une portion du chemin rural de la voie romaine à la Forêt de Laurière sur 350m environ. Le coût étant très élevé les élus demandent à aller sur place pour émettre un avis.

**Frelons asiatiques :** pas de distribution de bouchons piègeurs prévue pour la commune.

**Cérémonie du 08 mai :** elle aura lieu en format restreint sans public avec quelques élus et anciens combattants dans le respect des règles sanitaires.

**Ordures ménagères :** GrandAngoulême propose que quelques communes passent au ramassage des sacs noirs tous les 15 jours dès 2022 (obligatoire en 2024). Le conseil décide d'adhérer à cette phase test.

**Stationnement bus scolaire (ligne Villebois) :** Pour rappel, la conductrice a l'autorisation de stationner son bus au parking du Claud du Bourg pendant sa pause méridienne uniquement les jours de collègue. Le reste du temps le bus doit être au dépôt Citram.

**Ecole :** poursuite du temps scolaire à 4 jours ½ avec les TAP pour 3 ans.

**Culture :** aujourd'hui devait commencer l'exposition sur le deuil et la mémoire. Le vernissage du 7 mai est annulé par GrandAngoulême. Démarrage de l'exposition vers le 19 mai 2021 suite à l'allègement des mesures sanitaires.

**Pays d'art et d'Histoire :** visite de la source de l'Echelle annulée.

**Soirs bleus :** 2 spectacles le 20 août 2021 (spectacle de cirque et concert de rock). Le C.A.D. assurera la partie buvette et les food-truck la partie restauration. Les jeunes de la commune seront sollicités pour la préparation et le déroulement de la manifestation.

#### **Dates de commissions :**

- **10 mai à 17h30** aux ateliers municipaux de la Clef d'Or,
- **Commission équipements-projets :** à fixer.

#### **Travaux :**

- maison de santé (recherche de plomb la semaine dernière qui s'est révélée positive, désamiantage repoussé suite à un cas contact dans l'équipe de travaux),
- couverture de la mairie terminée dans la semaine, pas de nécessité de réaliser les travaux du toit-terrasse. La somme économisée servira pour d'autres travaux (climatisation bureaux mairie, mur de clôture de la MSP).

**Logement « 5 place du Champ de Foire » :** reloué à partir du 16 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,  
Béatrice JEAN



Le Maire,  
Françoise DELAGE

